

## Le projet de cité administrative

La cité administrative va intégrer le nouveau quartier de La Vallée aussi nommé « Gare La Vallée » qui est une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). Ce projet urbain s'étend sur 170 hectares entre les voies ferrées de la gare d'Amiens et les berges de la Somme. Le projet raccorde la ville, le fleuve et fait de la gare la porte d'entrée d'un quartier du XXI<sup>ème</sup> siècle.

En mars 2017, le Premier ministre Bernard Cazeneuve est venu poser la première pierre du futur « Pôle des services publics du XXI<sup>ème</sup> siècle » en inscrivant l'opérant dans le contrat de développement de l'amiénois.

L'État s'est engagé dans la construction d'une cité administrative qui sera un des moteurs de la ZAC et bénéficiera des nouveaux équipements.

L'ambition est de répondre aux nouvelles organisations des services, de moderniser le cadre de travail des agents et l'accueil des publics. La cité administrative permet de mutualiser les espaces d'accueil, les équipements informatiques, les salles de réunions et de créer un restaurant interadministratif.

Elle inscrit l'État dans les programmes immobiliers de performance énergétique (construction passive, réduction des coûts de chauffage...), de transformation numérique (dématérialisation des documents, e-administration...) et d'évolution des modes d'organisation du travail (espaces partagés, télétravail).

L'État s'est engagé dans ce projet en deux phases :

- la première phase concerne le déménagement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) d'un bâtiment nécessitant du désamiantage dans un bâtiment neuf « Equinoxe » situé rue de la Vallée en septembre 2019
- la seconde phase 2019-2023 consiste dans la création de deux bâtiments dans les parcelles contiguës pour constituer l'ensemble de la cité administrative.

### **Calendrier**

**16 mars 2017** : Pose de la première pierre du futur « Pôle des services publics du XXI<sup>ème</sup> siècle » par Bernard Cazeneuve, Premier ministre

**Phase 1 : Bâtiment de la DDTM, « Equinoxe »**

**Janvier 2019** : Début des travaux d'aménagement intérieur du bâtiment

**Septembre 2019** : Installation de la DDTM dans ses nouveaux locaux

## **Phase 2 : La cité administrative**

**Décembre 2018** : Validation de la mise en place d'un marché public global de performance (MPGP) qui permet de confier à une société les opérations de réalisation de la cité administrative, de son exploitation et sa maintenance.

**Juin 2019** : Publication de l'appel à candidatures

**Juillet 2019** : Réception des offres de candidatures

**Septembre 2019** : Envoi du dossier de consultation aux candidats admis à faire une offre

**Juin 2020** : Attribution du MPGP

**Octobre 2020** : Dépôt du permis de construire

**Juillet 2021** : Lancement du chantier

**Avril 2023** : Fin des travaux, installation des services et des opérateurs de l'État dans leurs nouveaux locaux.